

Département
Contrats

ISABELLE ARMAND INTERIEURS S.A R.L.-S.
28 OP DER HAART
L-9999 WEMPERHARDT

Leudelange, le 23.07.2020

Certificat d'assurance

La Compagnie d'Assurances LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances certifiée, par la présente, que ISABELLE ARMAND INTERIEURS S.A R.L.-S., 28 OP DER HAART L-9999 WEMPERHARDT a souscrit sous le numéro de contrat IM00186786 un contrat d'assurance easy-PROTECT PRO avec les garanties suivantes:

Responsabilité civile entreprise Commercial (aménagement d'espace) - 28 OP DER HAART, L-9999 WEMPERHARDT

Garantie(s) assurée(s)

Responsabilité Civile Exploitation

Dommages corporels et immatériels consécutifs

Somme assurée par sinistre _____ 11 571 000,00 EUR

Dommages matériels et immatériels consécutifs

Somme assurée par sinistre _____ 743 850,00 EUR

Responsabilité civile objets confiés et existants

Franchise de 10% du sinistre avec un minimum de 30,00 EUR et un maximum de 300,00 EUR (indice 100)

Dommages matériels et immatériels consécutifs

Somme assurée par sinistre _____ 10 962,00 EUR

Responsabilité civile résultant de dommages causés par la pollution accidentelle

Franchise de 10% du sinistre avec un minimum de 500,00 EUR et un maximum de 5000,00 EUR (indice 100)

Dommages corporels et immatériels consécutifs

Somme assurée par sinistre et par année d'assurance _____ 3 610 500,00 EUR

Dommages matériels et immatériels consécutifs

Somme assurée par sinistre et par année d'assurance _____ 743 850,00 EUR

Protection juridique et insolvabilité des tiers responsables

Somme assurée par sinistre _____ 5 655,00 EUR

LA LUXEMBOURGEOISE
Société Anonyme d'Assurances
9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange

Adresse postale:
L-2095 Luxembourg

Tél.: 4761-1
Fax: 4761-300
groupeLL@lalux.lu
www.lalux.lu

R.C.S. Luxembourg B 31035
TVA LU 147 28 983

BCEELULL:
IBAN LU59 0019 1000 3773 5000
BGLLLULL:
IBAN LU30 0030 0453 0540 0000
BILLULL:
IBAN LU71 0020 1008 5100 0000
CCPLLULL:
IBAN LU05 1111 0000 8383 0000

Responsabilité civile après livraison

Franchise de 10% du sinistre avec un minimum de 30,00 EUR et un maximum de 300,00 EUR (indice 100)

Dommages corporels et immatériels consécutifs

Somme assurée par sinistre et par année
d'assurance _____ 2 305 500,00 EUR

Dommages matériels et immatériels consécutifs

Somme assurée par sinistre et par année
d'assurance _____ 696 000,00 EUR

Limite d'intervention

Il est expressément convenu que pour l'ensemble des sinistres résultant d'un même événement, la limite d'intervention de la Compagnie est fixée à 12 000 000,00 EUR (non indexé).

Les Conditions applicables, les Clauses et les Franchises sont stipulées au contrat, objet du présent certificat.

LA LUXEMBOURGEOISE

Société Anonyme d'Assurances

Luc Themelin,
Directeur Général adjoint



Christian Strasser,
Directeur Général

